

## Numérisation des collections des musées et de la bibliothèque de Besançon - Campagne 2010 - Demandes de subventions à l'État et à la Région Franche-Comté

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : S'appuyant sur le contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013, la campagne 2010 de numérisation des collections des équipements culturels patrimoniaux de la Ville de Besançon s'articule autour du programme prévisionnel suivant :

- **Musée Comtois** : numérisation de la collection ethnographique régionale et du fonds photographique «Folklore Comtois», estimé à 60 000 négatifs.

- **Musée de la Résistance et de la Déportation** : poursuite de numérisation des archives audiovisuelles : illustration irremplaçable de l'histoire locale. La pérennité des supports de ce patrimoine rassemblé dans le cadre de travaux universitaires et de collectes spécifiques doit être assurée par cette campagne de numérisation ;

- **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** :

- Oeuvres graphiques : numérisation et inventaire informatisé d'une centaine de dessins et albums, dont une quinzaine de très grand format, ainsi que 115 gravures anciennes, estampes du XX<sup>ème</sup> siècle et une tapisserie ;

- Céramiques et orfèvrerie : numérisation de 50 céramiques tirées des vitrines d'exposition et récemment restaurées, ainsi que 10 pièces de la collection de porcelaines de Sèvres. S'agissant de l'orfèvrerie, poursuite de la numérisation de la collection Lerch et de 15 pièces anciennes ;

- Peintures : numérisation d'un ensemble de 150 œuvres (grands formats, peintures napolitaines et collection des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles de l'Ecole française), ainsi que gestion des inventaires sur les bases informatiques ;

- Sculptures : près de 50 pièces seront numérisées. La campagne sera orientée prioritairement vers les œuvres restaurées en 2009 et 2010 (statuaire médiéval et du XVIII<sup>ème</sup> siècle), puis vers les productions d'artistes du XIX<sup>ème</sup> siècle tels que Just Becquet, Anne de Chardonneret, Auguste Clessinger, Georges Laëthier et Marguerite Syamour.

- **Musée du Temps** : poursuite de la numérisation des collections horlogères, avec notamment les montres, les mouvements, les boîtes, l'outillage et les documents graphiques et versement d'une centaine des notices sur la base informatique.

- **Bibliothèque Municipale** : poursuite de la numérisation de corpus significatifs du fonds ancien de la bibliothèque. Pour cette campagne, les numérisations du cadastre du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle, des dessins de grands formats qui ne peuvent être numérisés sur place (dessins des cartons Paris, plans, etc.) et des séries d'archives comprenant les recensements des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, les comptes communaux et une première tranche de plans des bâtiments communaux.

Le coût estimatif global du programme 2010 de numérisation pour les musées et la bibliothèque municipale s'élève à 192 360 € TTC ; les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires 011.322.6042.10034 pour les musées et 011.321.6042.10034 pour la bibliothèque municipale.

L'État et la Région, dans le cadre du CPER 2007-2013, seront sollicités sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Etablissement</b>	<b>Part de la Ville de Besançon</b>	<b>Part Etat (DRAC)</b>	<b>Part Région Franche-Comté</b>	<b>TOTAL TTC</b>
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	6 552 €	13 104 €	13 104 €	32 760 €
Musée du Temps	6 480 €	12 960 €	12 960 €	32 400 €
Musée Comtois	9 000 €	18 000 €	18 000 €	45 000 €
Musée de la Résistance et de la Déportation	1 440 €	2 880 €	2 880 €	7 200 €
Bibliothèque municipale	15 000 €	30 000 €	30 000 €	75 000 €
	38 472 €	76 944 €	76 944 €	192 360 €

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de numérisation 2010 des musées et de la bibliothèque municipale,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'État (DRAC) et de la Région Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions éventuelles ou marchés devant intervenir pour la réalisation de ce programme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.*